



**Réalisation de diagnostics techniques et thermiques
en copropriétés pour établir des
projets de Plan Pluriannuel de Travaux (PPT)**

Camille Morel Architecte Dplg, spécialisée en Copropriété, propose ses services pour la **réalisation de diagnostics techniques et thermiques pour établir des Projets de Pluriannuel de Travaux (PPT)**.

Certifiée DPE avec Mention, elle est habilitée à faire des Diagnostics de Performance Energétique (DPE) collectifs, et peut réaliser l'ensemble des diagnostics nécessaires à l'élaboration d'un projet de PPT sans devoir co-traiter ou sous traiter.

Elle propose systématiquement au syndic et aux conseillers syndicaux **une réunion collaborative dédiée à l'élaboration du projet de PPT** avant la finalisation de son rapport. Le projet de PPT est présenté en assemblée générale suite à son élaboration.

Camille Morel travaille spécifiquement **avec les petites copropriétés en bâti ancien d'avant 1948 ou des années 50/60/70**. Sa tarification est adaptée à la copropriété en fonction du nombre de bâtiments et de logements.

Camille Morel Architecte DPLG
Entreprise Individuelle (EI)

06 60 99 55 48

camille.morel.architecte@gmail.com



Formée Feebat DynaMoe Copro Abaque Formation

Certifiée DPE mention avec AFNOR certification

Membre de la Compagnie des Architectes de Copropriétés



**Réalisation de diagnostics techniques et thermiques
en copropriétés pour établir des
projets de Plan Pluriannuel de Travaux (PPT)**

Camille Morel Architecte Dplg, spécialisée en Copropriété, propose ses services pour la **réalisation de diagnostics techniques et thermiques pour établir des Projets de Pluriannuel de Travaux (PPT)**.

Certifiée DPE avec Mention, elle est habilitée à faire des Diagnostics de Performance Energétique (DPE) collectifs, et peut réaliser l'ensemble des diagnostics nécessaires à l'élaboration d'un projet de PPT sans devoir co-traiter ou sous traiter.

Elle propose systématiquement au syndic et aux conseillers syndicaux **une réunion collaborative dédiée à l'élaboration du projet de PPT** avant la finalisation de son rapport. Le projet de PPT est présenté en assemblée générale suite à son élaboration.

Camille Morel travaille spécifiquement **avec les petites copropriétés en bâti ancien d'avant 1948 ou des années 50/60/70**. Sa tarification est adaptée à la copropriété en fonction du nombre de bâtiments et de logements.

Camille Morel Architecte DPLG
Entreprise Individuelle (EI)

06 60 99 55 48

camille.morel.architecte@gmail.com



Formée Feebat DynaMoe Copro Abaque Formation

Certifiée DPE mention avec AFNOR certification

Membre de la Compagnie des Architectes de Copropriétés



Pourquoi élaborer un projet de Plan Pluriannuel de Travaux (PPT) ?

- Obtenir un éclairage sur l'état technique et la performance énergétique des bâtiments de la copropriété
- Disposer d'un projet de plan hiérarchisé des travaux de remise en état ou d'amélioration avec une estimation des enveloppes budgétaires
- Connaître les gains énergétiques potentiels des travaux d'amélioration
- Orienter la stratégie d'entretien patrimonial de la copropriété

Quelles modalités pour faire réaliser un Plan Pluriannuel de Travaux (PPT) ?

Analyse du bâti et des équipements

+

Diagnostic de Performance Énergétique (DPE)

ou

Diagnostic Technique Global (DTG)

Dans le DTG, le diagnostic de la copropriété est plus détaillé notamment si il respecte le référentiel DTG plébiscité par Coach Copro. Il inclut le DPE collectif.



Pourquoi élaborer un projet de Plan Pluriannuel de Travaux (PPT) ?

- Obtenir un éclairage sur l'état technique et la performance énergétique des bâtiments de la copropriété
- Disposer d'un projet de plan hiérarchisé des travaux de remise en état ou d'amélioration avec une estimation des enveloppes budgétaires
- Connaître les gains énergétiques potentiels des travaux d'amélioration
- Orienter la stratégie d'entretien patrimonial de la copropriété

Quelles modalités pour faire réaliser un Plan Pluriannuel de Travaux (PPT) ?

Analyse du bâti et des équipements

+

Diagnostic de Performance Énergétique (DPE)

ou

Diagnostic Technique Global (DTG)

Dans le DTG, le diagnostic de la copropriété est plus détaillé notamment si il respecte le référentiel DTG plébiscité par Coach Copro. Il inclut le DPE collectif.